

Phase 2 – un investissement de plus de 1,5 M\$ aux habitations Parc Royal

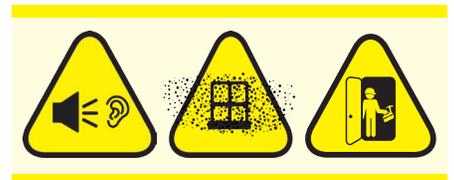


Après avoir investi près de 625 000 \$ dans la première phase de travaux majeurs aux habitations Parc Royal en 2010, l'OMHM entame la deuxième phase. Ces travaux majeurs, de plus de 1,5 M\$, s'étaleront du 22 avril 2013 au 11 octobre 2013. Les locataires concernés résident aux adresses suivantes : du 905 au 925, rue Tassé, du 1460 au 1490, rue Élisabeth, du 1405 au 1445 et du 1455 au 1495, rue Dutrisac.

Ces travaux s'échelonneront sur une vingtaine de semaines (environ 6 mois). Ils comprennent la réfection de la maçonnerie, des travaux d'étanchéité du bâtiment, la restauration d'une dizaine de balcons ainsi que la réfection des parapets de la toiture.

Ces travaux d'amélioration engendreront des dérangements temporaires pour les locataires, dont la poussière, un va-et-vient des ouvriers, la circulation de machinerie et le transport de matériaux, dont des débris et des briques. Veuillez noter que tous les garde-corps des balcons situés à proximité des murs en réfection seront retirés pendant quelques semaines. Par mesure de sécurité, les portes des balcons seront condamnées pendant les travaux. Précisons que quelques balcons seront également refaits. Pour ce faire, il faudra ouvrir le plafond du logement en dessous (seuls les locataires touchés seront joints). Finalement, l'accès au stationnement pourrait être restreint à certains moments. Mentionnons que le terrain abimé sera réparé après les travaux.

Nous sommes conscients des inconvénients occasionnés par ces travaux et nous veillerons à ce qu'ils soient achevés le plus rapidement possible. Nous espérons ainsi améliorer la qualité de votre milieu de vie de manière durable. Nous vous remercions à l'avance de votre patience et de votre collaboration.



AVEC VOUS, C'EST NATUREL

Une **rencontre d'information** a eu lieu le **2 mai** dernier aux habitations Parc Royal. **Marc Sédillot**, agent de liaison, et **Guy Couillard**, directeur de projets, étaient sur place pour expliquer les travaux aux **six locataires** présents.

Il a été question des contraintes de jardinage imposées par les travaux. Pour y remédier, l'OMHM suggère aux locataires d'utiliser des bacs en plastique. Les locataires pourront déplacer les bacs loin des travaux pour éviter que la poussière se dépose sur leurs récoltes.

EXPLICATION DES TRAVAUX

RÉNOVATION, RÉPARATION, AMÉLIORATION	POURQUOI	RÉSULTATS
 <p>Les travaux comprennent la réfection de la maçonnerie, le remplacement d'allèges et des travaux d'étanchéité.</p>	Ces travaux visent la réduction de l'infiltration d'air dans la maçonnerie.	Enveloppe du bâtiment plus étanche aux infiltrations d'air et maçonnerie en meilleur état.
 <p>Une dizaine de balcons seront restaurés*. Seuls les locataires concernés seront joints.</p> <p>*Ceci peut impliquer le remplacement des éléments de structure en acier qui pénètrent à l'intérieur de certains logements. Dans ce cas, il faudra ouvrir le plafond des logements en dessous. Les réparations nécessaires (gypse, plâtre, joints, peinture) seront faites par la suite.</p>	Certaines structures de balcon interne sont rouillées et doivent être remplacées.	Une structure saine de balcon pour un meilleur état structural des balcons.
 <p>Les parapets de la toiture seront refaits.</p> <p>Les antennes au toit devront être déplacées sur des bases qui seront fabriquées à cet effet.</p>	Certains parapets de briques doivent aussi être refaits , ce qui implique de refaire également la tôle des parapets. De plus, il faut enlever toute antenne parabolique sur les parapets (au périmètre des toits), car le fait de percer des trous pour installer des parapets nuit à l'étanchéité de la toiture et annule la garantie de la toiture.	Meilleure étanchéité du parapet de la toiture.

Puisque ces travaux seront réalisés à proximité des jardins communautaires, l'OMHM vous recommande de ne pas entretenir de jardin pour l'été 2013. Si vous décidez de jardiner, veuillez noter que nous ne pouvons être tenus responsables des dommages.

Pour s'assurer qu'aucune antenne satellite n'affecte les travaux de maçonnerie, l'OMHM ajoutera des bases en bois sur les toitures. Par la suite, les locataires seront invités à y installer leur antenne et à descendre les fils en suivant les gros câbles noirs de Vidéotron et de Bell pour rejoindre leur balcon. Tous les autres fils seront coupés et enlevés.

RÔLE DU LOCATAIRE — À VOUS D'AGIR

Vous pouvez aider au bon déroulement du chantier en suivant les consignes indiquées sur les avis distribués et affichés dans les habitations au début de chaque type de travaux.

L'entrepreneur affichera les avis dans votre immeuble **48 heures** avant le début des travaux. La séquence des immeubles et les dates auxquelles se dérouleront les travaux dans votre immeuble restent encore à déterminer.

Avant les travaux, nous vous demandons de vider votre balcon de tout objet afin d'éviter qu'ils soient endommagés. Vous devez enlever votre corde à linge. Pendant les travaux, nous vous recommandons de tenir les fenêtres fermées pour éviter que trop de poussière s'infilte dans votre logement.

SÉCURITÉ SUR LE CHANTIER

Attention à nos enfants : Pour des raisons de sécurité, nous recommandons aux parents de s'assurer que leurs enfants se tiennent loin du chantier.

Important : Tenez-vous loin des échafaudages et des équipements de l'entrepreneur, y compris les conteneurs à déchets et les piles de briques. LES PILES DE BRIQUES POUVANT ÊTRE INSTABLES, IL Y A DES RISQUES DE CHUTE À TOUT MOMENT. **Faites également attention aux chutes de débris.**



Respect : Des périmètres de sécurité délimités par des bornes ou des clôtures seront installés. Veuillez ne pas les franchir.



L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS PARC ROYAL

ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS

- ◆ Agent de liaison :
Marc Sédillot
- ◆ Surveillant de travaux :
Adrian Partenie
- ◆ Directeur de projets :
Guy Couillard



EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations :
Judes Israël
- ◆ Agente de location :
Christine Manibal
- ◆ Organisatrice communautaire :
Judith Lemaire



L'ENTREPRENEUR

Construction T.G.D.B. inc. est l'entrepreneur qui coordonnera les travaux aux habitations Parc Royal. L'horaire de travail des ouvriers est de **7 h à 17 h**, du lundi au vendredi. Toutefois, dans la mesure du possible, les travaux bruyants seront effectués après 7 h 30. Dans certains cas exceptionnels, il pourrait y avoir prolongation de cette plage horaire, si la bonne marche des travaux l'exigeait.

L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS et EXTERMINATION
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES
ET SÉCURITÉ
24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)



Office municipal
d'habitation
de Montréal

INFOCHANTIER est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8
Téléphone : 514 872-6442

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

INFOCHANTIER est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination
Ève Cardinal
et Marie Bouchard

Révision
Linguitech

Graphisme
Art & Graf inc.